

sible dès le début. Je ne suis guère en mesure de dire si l'estimation que mon honorable ami a faite du coût total du chemin est exacte ou non. Je crois qu'il l'a exagérée; mais je suis prêt à admettre qu'il coûtera beaucoup plus cher qu'on ne l'a cru d'abord. Je puis, cependant, le mettre à l'aise au sujet de la construction immédiate du canal de la baie Géorgienne. C'est là une entreprise qui nécessitera une étude sérieuse, et je ne crois pas qu'avant que nous ayons accompli la tâche de la construction du chemin de fer National-Transcontinental nous puissions être en mesure d'entreprendre un travail de cette importance. Quant aux nombreux points sur lesquels mon honorable ami a attiré l'attention: le coût probable de nos engagements pour l'organisation d'un service naval, notre route et autres choses de ce genre, je dois dire à mon honorable ami que je me sens comme lui peu disposé à entreprendre la considération détaillée du programme que le Gouvernement va soumettre au parlement, jusqu'à ce que les documents soient entre les mains des honorables sénateurs, et que l'occasion leur soit offerte de juger par eux-mêmes jusqu'à quel point le Gouvernement a répondu aux désirs du pays, et jusqu'à quel point il nous demandera de contribuer dans ce but. Je crois cependant qu'il constatera que, même sous ce rapport, ses appréhensions dépassent de beaucoup ce que nous jugerons à propos de demander au pays pour le moment.

Mon honorable ami a commenté les remarques qui ont pu être faites par le ministre des Travaux publics au cours de son récent voyage à travers l'Ouest, au sujet des canaux projetés, etc. Je lui dirai que les canaux ne relèvent pas du ministre des Travaux publics mais du ministre des Chemins de fer et Canaux et qu'en conséquence les remarques de mon honorable collègue signifient tout simplement qu'il a été très frappé, comme tous ceux qui ont voyagé récemment à travers le Nord-Ouest, des progrès très remarquables de cette région et de la grande importance de tout le projet devant avoir pour effet de la développer davantage, le plus promptement possible, des grandes facilités naturelles de toutes sortes qui permettront d'établir au Nord-Ouest des millions et des millions de co-

lons aussi prospères que ceux qui y sont déjà établis. Il y a une autre chose dont mon honorable ami a parlé: il a dit que pour toutes ces entreprises nous avons un revenu de \$85,000,000. Nul doute qu'il parlait du revenu de l'année dernière. C'est pour moi un devoir agréable que de l'informer que le revenu augmente maintenant avec une rapidité étonnante, de telle façon que, quoi qu'il arrive, selon toute probabilité, à la fin du présent exercice financier, notre revenu provenant des sources ordinaires sera beaucoup plus près de \$100,000,000 que de \$85,000,000. Voici ce qui sera peut-être de nature à le rassurer. J'ai sous la main un document qui m'a été remis il y a quelques heures et qui vient du ministère des Douanes—ce qui est désigné sous le nom de relevé pour dix jours.—Je constate que durant ces dix jours, les recettes des douanes, cette année, dépassent les recettes de la période correspondante de l'année dernière au montant de \$600,000. Cela équivaut à peu près en chiffres ronds, à une augmentation, pour les douanes seulement, de beaucoup plus d'un million et demi par mois. Je ne veux pas dire que cela devra nécessairement continuer, mais cela donnera à mon honorable ami une idée de l'exactitude de la déclaration contenue dans le discours, à l'effet que nous avons pleinement récupéré la dépression temporaire du revenu qui s'est produite l'an dernier, et que, selon toute probabilité, cela continuera dans tous les cas jusqu'à la fin du présent exercice financier. J'ai écouté attentivement les remarques de mon honorable ami, et il y avait beaucoup de force dans ces remarques, relativement au fonctionnement du traité français. Je dois cependant lui rappeler que ce traité a été adopté l'année dernière ou l'année précédente, je ne me rappelle plus laquelle, par le parlement du Canada; qu'il ne serait pas en notre pouvoir, et je puis assurer que ni mon honorable ami ni aucun autre honorable sénateur qui tient à l'honneur du Canada ne désirerait, que nous manquions à notre parole envers le peuple français ou le gouvernement français.

Je crois que nous devons considérer ce traité comme un fait établi, et si nos amis des Etats-Unis en prennent ombrage, ils peuvent le faire et user de leur propre dis-